

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal **Du vendredi 5 juillet 2024.**

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS, Maire de Cortevaix.

Présents : Madame Ghislaine ALLEX, Monsieur Aymar DE CAMAS, Madame Evelyne HEITZMANN, Madame Dominique LANZA, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Marcel MONTEL, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : Madame FERNANDEZ Laëtitia par Madame ALLEX Ghislaine, Monsieur GALLAND Joffrey par Madame HEITZMANN Evelyne.

Absents : Mr LEGUA-HARDEL Ludovic.

Secrétaire de séance : Mme TERRIER Agnès.

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Informations :

- Travaux logement de Mont
- Mur impasse de l'Abbé Dugas
- Glissement terrain pierreux parcelle C 531
- SIRTOM le 25 juin
- Rencontre annuelle avec les maires / SDIS Mâcon le 27 juin
- Point financier

Délibérations :

1. Demande d'accès au Système d'Information Géographique (S.I.G.) de l'Agence Technique Départementale 71
2. Avis sur le SCoT arrêté
3. Nomination d'un délégué au SIVOS suite à la démission du délégué actuel
4. Prise en charge à moitié du coût du changement des panneaux sentiers découvertes
5. Devis pose clôture rue du Lavoir

Informations :

Travaux logement de Mont : La porte d'entrée a été remplacée et la porte donnant directement dans la cuisine a été supprimée pour mettre en place une fenêtre. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise de maçonnerie DELORME de Chapaize et l'entreprise de menuiserie MONTBARBON de Cormatin.

Mur de l'impasse de l'Abbé Dugat : Le mur s'est partiellement écroulé vers l'entrée de la maison BODO, l'entreprise DAUJEAN qui doit intervenir cette semaine pour remonter le mur du Parc de la Cure sera sollicitée pour refaire en même temps cette petite brèche. Un conseiller informe qu'une autre partie de mur mitoyen avec Mr BODO est à vérifier.

Glissement terrain pierreux parcelle C531 : La parcelle communale C531, assez pentue, et en aplomb d'une parcelle d'une habitante de Mont déverse depuis plusieurs années de la terre, des pierres qui viennent s'entasser aux limites du terrain de l'administré. C'est la végétation actuelle qui fait "barrage". Le conseil propose de demander l'avis à des artisans / paysagistes pour trouver une solution et chiffrer, pour retenir ces éboulis provenant de la parcelle communale.

Sirtom réunion du 25 juin : Mme ALLEX présente à cette réunion donne les principaux sujets évoqués en information, le quorum n'étant pas atteint.

- projet de ramassage de tous les 15 jours des poubelles grises sur toute la commune
- les bacs à composteur vont augmenter au 1-1-2025 de 10 € à 25 €.
- un bac jaune supplémentaire peut être alloué aux habitants, en faisant la demande

Rencontre annuelle maire / SDIS de Mâcon : Mme ALLEX s'est rendu le 27 juin à cette rencontre. Il a été évoqué les points / événements de l'année 2023, ainsi que le congrès des sapeurs pompiers qui aura lieu en Septembre à Mâcon. Ils sont toujours en recherche de jeunes sapeurs pompiers.

Réunion finance COM / COM du 13 juin : Mr MONTEL présent à cette réunion évoque les grandes lignes discutées :

- le groupe LA POSTE se diversifie: calcul de la longueur de la voirie communale qui sert à percevoir la DGF, ils sont aussi compétents pour faire des estimations /conseils sur les projets de rénovation de l'habitat public.
- L'optimisation des bases fiscales : sur la commune, 59 maisons sans chauffage dites insalubres sont susceptibles de reclassement en catégorie supérieure. Le sujet sera étudié par la Commission Communale des Impôts Directs.
- la Cotisation Foncière des Entreprises va être revalorisée.

Point financier de la commune 1er semestre : Chaque conseiller s'est vu remettre un état des dépenses et recettes par compte, depuis le 1er janvier, la situation détaillée par compte leur a été envoyée par mail. Aucune question n'a été posée.

Délibérations du conseil:

1. Demande d'accès au Système d'Information Géographique (SIG) via A.T.D. (DE 2024 031)

Vu la délibération N°715-1110 2011 - 147 du conseil municipal de la commune de Cortevaix, en date du 16/09/2011, portant adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Considérant que dans le cadre de ses missions de service public, l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) pour répondre aux besoins métiers en matière de cartographie de ses différents services et le met à disposition de ses membres afin de faciliter et partager l'accès à des services cartographiques performants ;

Considérant que l'Agence Tehcnique Départementale de Saône et Loire offre deux accès à chacun de ses membres, à savoir un accès pour les services administratifs et un autre pour l'exécutif municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner le responsable SIG pour chacun des deux accès ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER le principe de l'accès de la commune de Cortevaix au Système d'Information Géographique mis à disposition par l'Agence Technique Départementale de Saône et Loire ;

Article 2 : D'APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de données et d'applications du système d'information géographique annexée à la présente délibération ;

Article 3 : AUTORISE le maire à signer ladite convention ;

Article 4 : DESIGNER MME TERRIER AGNÈS, SECRÉTAIRE DE MAIRIE comme responsable SIG au titre de l'accès des services administratifs et, Mr de CAMAS Aymar, maire, au titre de l'accès de l'exécutif municipal ;

Article 5 : DE DIRE que Monsieur le Maire, ou son représentant sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 6 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

2. Schéma de Cohérence Territoriale du Mâconnais Sud Bourgogne (DE 2024 032)

Mr le Maire informe le conseil municipal que le Schéma de Cohérence Territoriale du Mâconnais Sud Bourgogne a été arrêté par le Comité Syndical du Pole d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Mâconnais Sud Bourgogne le 9 avril 2024.

Le SCOT arrêté est le fruit de concertation d'élus locaux, du public et des partenaires publics associés à chaque étape principale de son élaboration (diagnostic, projet d'aménagement et de développement durable, document d'orientations et objectifs).

Considérant que les articles L132-7, L132-8, L143-20 et R143-4 du code de l'urbanisme disposent que le SCOT arrêté est transmis pour avis aux personnes publiques associées, que celui-ci est rendu dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet, qu'à défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable,

Considérant que le conseil municipal a été destinataire de l'ensemble du projet arrêté via le site Maconnais Sud Bourgogne.

Le maire invite l'assemblée à se prononcer sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Mâconnais Sud Bourgogne tel que présenté,

Le conseil municipal, après étude du dossier, à 2 voix favorables et 7 défavorables,

- **Emet un avis DEFAVORABLE** au Schéma de Cohérence Territoriale du Mâconnais Sud Bourgogne

- Charge Mr le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la transmission du présent avis

3. Nomination d'un délégué suite à démission du délégué actuel (DE 2024 033)

Suite à la démission de Mr GALLAND Joffrey, délégué titulaire au SIVOS Jean Tardieu, il convient de procéder à une nouvelle élection d'un délégué.

Mr le Maire demande à son conseil qui souhaite être délégué au SIVOS ; Mme ALLEX se propose.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

4.Changement des panneaux sentiers découvertes (DE 2024 034)

Mr le Maire explique à son conseil municipal que les panneaux d'informations sur le sentier découverte se sont bien dégradés au niveau des couleurs.

Il présente à son conseil 3 devis reçus :

- PIC BOIS d'un montant H.T. de 4 702,52 €
- SIGNA'COM d'un montant H.T de 900,00 €
- CERVOS d'un montant H.T. de 1 099,22 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis :

- CERVOS d'un montant H.T. de 1 099,22 €.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

5. Devis pose clôture rue du lavoir (DE 2024 035)

Afin de sécuriser la circulation rue du Lavoir par rapport au dénivèlement de la parcelle B395, Mr le Maire propose la pose d'une clôture sur le mur de soutènement de la commune.

2 devis ont été reçus :

- R ECO Nature pour un montant de 1 241,62 H.T.
- SYRE&VERT Paysage pour un montant de 1 494,92 H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de :

- R ECO Nature pour un montant de 1 241,62 H.T.

→ **Délibération adoptée à 7 POUR
2 ABSTENTIONS.**

Questions diverses : Mr MERCIER Noè relance sur le triangle à Mont (rue des Teppes et rue du Zouky) qui est en friche et demande quelles solutions pourraient être apporter pour nettoyer "ce creux" qui a été fût un temps une ancienne mini carrière de laves. Mr le Maire propose de voir avec des entreprises comme MCSV/ONF le devenir de cette parcelle.

La séance est levée à 20h30.